

Communiqué de presse

Le 25 janvier 2022

AVIS DE DÉCISION

La Régie des services publics (la « Régie ») a approuvé la demande de Centra Gas Manitoba Inc. (« Centra ») de réduire le tarif de gaz d'inventaire de 0,1916 \$/m³ à 0,1343 \$/m³ à compter du 1er février 2022. Centra fait payer le gaz d'inventaire à prix coûtant à ses clients, ce qui signifie que l'entreprise ne fait pas de bénéfice lors de sa vente.

Le nouveau tarif devrait faire baisser la facture de gaz d'un client résidentiel standard d'environ 14,2 % par an, soit 121 \$. Les tarifs du gaz d'inventaire seront revus le 1er mai 2022.

Les tarifs du gaz d'inventaire ne changeront pas pour les clients ayant signé un contrat à prix fixe pour une durée déterminée avec Centra ou un autre courtier en opérations gazières.

La Régie est un tribunal et organisme de réglementation impartial et agissant indépendamment du gouvernement dans l'intérêt du public.

L'ordonnance 6/22 de la Régie contient des renseignements supplémentaires sur la demande de Centra et la décision de la Régie. Cette ordonnance est disponible sur le site Web de la Régie à www.pubmanitoba.ca ou par l'entremise du bureau de la Régie.

Régie des services publics
330, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : 204 945-2638
Télécopieur : 204 945-2643
Sans frais : 1 866 854-3698
Courriel : publicutilities@gov.mb.ca